

Lundi 10 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 10 juillet à 20 h 00.

Sont présents : Mesdames les conseillères Marie-Josée Caron et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : Monsieur Gilles Plourde a motivé son absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-07-136

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-07-137

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2022

Conformément à l'article 955 du Code municipal, Monsieur le maire procède au dépôt et à la lecture du rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, une copie sera envoyée en média poste à chaque résidence de la Municipalité et publiée sur le site internet.

2023-07-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 ET 26 JUIN ET DU 4 JUILLET 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 12 et 26 juin et du 4 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de les adopter tels que rédigés.

2023-07-139

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023, totalisant une somme de 81 637.14 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 81 637.14 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2023-07-140

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-01-008 CONCERNANT LE TAUX DE COTISATION DE LA RREMQ POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE dans la résolution 2021-01-008 il est stipulé que le taux de cotisation salariale de la RREMQ s'ajustera selon la demande de l'employé(e) et l'employeur;

ATTENDU QUE la directrice générale demande au conseil municipal d'apporter une modification dans son taux de cotisation de la RREMQ soit en l'ajustant à 3%;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau _____

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte que la directrice générale apporte une modification au taux de sa cotisation salariale la RREMQ soit en l'ajustant à 3 % à compter de juin 2023.

2023-07-141

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2023-06-103 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DE KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la MRC a demandé à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska d'annuler la résolution 2023-06-103 étant donné que cela ne concerne que la MRC de Kamouraska et non les municipalités.

2023-07-142

ANNULATION DES RÉOLUTIONS 2023-06-120 ET 2023-06-121 CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 259-2023

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'a pas accepté le 1^{er} projet de règlement 259-2023 dont les numéros de résolutions étaient 2023-10-120 et 2023-06-121;

ATTENDU QUE le MAMH a demandé à la Municipalité d'adopter un nouvel avis de motion et de changer le numéro de règlement pour le 260-2023

concernant la demande de règlement d'emprunt pour les travaux du réseau pluvial de la rue de l'Église;

ATTENDU QU'ils ont corrigé ledit projet de règlement et que la Municipalité l'a soumis à la suite de son adoption le 26 juin dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné _____

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska annule les résolutions 2023-06-120 et 2023-06-121 et a adopté un nouveau projet de règlement dont le numéro est le 260-2023 qui a été corrigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui est présentement en étude au MAMH.

2022-07-143

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-06-122 EN CORRIGEANT LE NUMÉRO DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la résolution 2023-06-122 modifiait la résolution qui octroie un contrat de réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église;

ATTENDU QUE le ministère des affaires municipales et de l'Habitation a demandé d'apporter des modifications audit règlement d'emprunt et de changer le numéro dans le nouvel avis de motion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a procédé à la modification du règlement d'emprunt qui porte le numéro 260-2023 qui est présentement en étude, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 260-2023.

2023-07-144

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2023-06-117 CONCERNANT L'EMBAUCHE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a congédié Monsieur Benoit Lévesque qui avait été embauché au poste d'agent de développement car celui-ci ne répondait pas aux exigences demandées par la Municipalité et annule ainsi la résolution 2023-06-117.

2023-07-145

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À ASSISTER AU COLLOQUE DE ZONE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale à assister au colloque de zone annuel de l'ADMQ qui aura lieu le 7 septembre 2023 à Rivière-du-Loup.

2023-07-146

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À ASSISTER À UN WEBINAIRE DE L'ADMQ DONT LA FORMATION PORTE SUR : « NAVIGUER DANS LE LABYRINTHE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS ENTOURANT LE DOMAINE MUNICIPAL »

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale à

assister à un webinaire de l'ADMQ dont la formation porte sur : « Naviguer dans le labyrinthe des lois et des règlements entourant le domaine municipal » le 21 septembre 2023 au coût de 125,00 \$ (excluant les taxes).

2023-07-147

RÉSOLUTION D'APPUI À TRANS-APTE INC. DANS SA DEMANDE DE FINANCEMENT OFFERT PAR LE PROGRAMME FÉDÉRAL : FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL

ATTENDU QU'il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région;

ATTENDU QUE Trans-apte poursuit, dans son plan de développement, l'objectif de mieux desservir la population de la MRC;

ATTENDU QUE Trans-apte est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle de même que par les moyens de répartition;

ATTENDU QUE Trans-apte offre à la population un service inclusif, à la demande, -- ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité--, et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition;

ATTENDU QUE les citoyens ont besoin d'un accès simplifié aux services de transport;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra de contribuer à l'établissement et à l'expansion d'une solution non traditionnelle de transport à la demande et inclusif pour tous;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permet d'améliorer les services déjà offerts par Trans-apte et d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra la réduction de l'isolement social;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra l'amélioration des possibilités d'emploi;

ATTENDU QUE le fonds d'aide pour les solutions de transport en milieu rural arrive à point pour soutenir un redéploiement de l'offre actuelle de transport sur le territoire où 30% de la population est présentement âgée de 65 ans ou plus (34% en 2028) (ISQ);

ATTENDU QUE Trans-apte pourra se doter de véhicules plus économiques et hybrides qui vont lui permettre d'offrir un service amélioré avec une portée accrue sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le programme fédéral finance 80% de l'achat de véhicules, de logiciel de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement qui aideront les personnes vivant dans les collectivités rurales à se rendre au travail, à l'école, à leurs rendez-vous et à visiter leurs proches;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie vivement Trans-apte dans sa demande de financement offert par le programme fédéral : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.

2023-07-148

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER, POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA TOUT DOCUMENT RELATIF À L'ACHAT D'UNE MAISON UNIMODULAIRE D'UNE DIMENSION DE 16' X 36' POUR REMPLACER LE LOCAL INTERGÉNÉRATIONNEL INCENDIÉ EN MAI 2022

ATTENDU QU'à la suite de l'incendie du local intergénérationnel en mai 2022, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a fait des démarches pour remplacer ledit bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le chèque de l'assureur pour reconstruire;

ATTENDU QU'il s'avère que l'achat d'une maison unimodulaire serait plus avantageux et moins onéreux pour remplacer ledit bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de la maison unimodulaire des Maisons Ouellet pour remplacer le local intergénérationnel incendié en mai 2022 au coût de 99 617. \$ (excluant les taxes).

2023-07-149

DEMANDE DE COMMANDITE DU JOURNAL LE TRAIT D'UNION DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'offrir une commandite de 50,00 \$ sous forme d'annonce publicitaire de 2 X 3,5 pouces pour les parutions de septembre 2023 à juin 2024.

2023-07-150

VARIA

2023-07-151

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie/ Matières résiduelles : Le débroussaillage est terminé. Travaux de la rue de l'Église seront terminés avant les 2 semaines de construction et le pavage se fera à leur retour de vacances.

Administration et développement: Camp de jour se déroule bien.

Comité d'embellissement / Mycologie: Un projet pourrait être déposé en début d'automne. Une publication sera affichée sur le Facebook pour demander si des gens ont des projets particuliers.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques: Une rencontre avec Maxime Gagné, géographe et conseiller en sécurité civile a eu lieu.

Bibliothèque et communication: Ouverture du 12 au 26 juillet et du 9 au 23 août. Ouverture le 6 septembre – horaire régulier.

Comité des loisirs / Art et culture: Le conseiller, Matthieu Gagné mentionne que la fête de la St-Jean a été très appréciée. Le comité projette de faire une activité avec le Festi-Brûlot. C'est à suivre.

2023-07-152

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen a fait part aux membres du conseil municipal qu'à la suite du débroussaillage, il trouve que le fond de certains fossés reste avec des branches et que l'on ne voit plus l'eau qui s'écoule. M. le maire mentionne que le tout sera remédié.

2023-07-153

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 40.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire